

Conseil d'Administration du vendredi 29 novembre 2024.

Délibération N° 29/11/2024 - 01

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Madame FACHAUX-CAVROS, en suite de convocation en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre.

Présents : 7
Excusés : 2
Pouvoirs :
Absents :

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NEUTS, NOWAK, Messieurs BEHARELLE, LABUR, LEFEBVRE ;

Étaient excusés : Messieurs DESFACHELLE et SOUILLARD.

OBJET : VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION ANNUELLE

Afin de permettre à la Maison de la Solidarité Immercurienne (M.S.I.) d'assurer en début d'année leurs besoins en trésorerie, Madame FACHAUX-CAVROS propose de verser, dès janvier 2025, l'avance de subvention suivante, sachant que le **montant définitif** de cette subvention pour l'année 2025 sera fixé par le Conseil d'Administration lors du vote du budget :

Association	Pour mémoire Subvention 2024	Proposition avance de subvention 2025
Maison de la Solidarité Immercurienne	33 000 €	17 000 €

La subvention attribuée au titre de l'année 2025 sera annexée au budget primitif 2025.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir entendu l'exposé de Madame FACHAUX-CAVROS, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser la décision modificative des crédits N°1

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de vote par procuration :
Suffrages exprimés : 6
Majorité absolue : 4
Votes favorables : 6
Votes défavorables :
Abstentions :

Fait et délibéré en séance du 29 novembre 2024.
Le Président du C.C.A.S.,

Nicolas DESFACHELLE

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte